

Pour publication immédiate

Le 28 avril : Jour de deuil pour les travailleurs tués et blessés Des accidents et des décès évitables par la prévention

Lanaudière, le 21 avril 2010 – Le 28 avril 2010 marquera le 19^e anniversaire du Jour de deuil national pour les travailleurs tués ou blessés au travail. En 2003, le Bureau international du travail a décrété le 28 avril comme Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Dans le cadre de cette journée, la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière souhaite sensibiliser les employeurs et les travailleurs de la région à l'importance de la prévention afin de diminuer les risques d'accidents, de blessures et de décès sur les lieux de travail.

Portrait régional

En 2007, plus de 8 000 lésions professionnelles avec perte de revenus ont été dénombrées parmi les travailleurs résidant dans Lanaudière. Au total, ces lésions représentent environ ½ million de jours indemnisés, soit un équivalent de 1 400 travailleurs absents toute l'année pour des accidents ou maladies en lien avec le milieu de travail. De ceux-ci, 11 sont décédés des suites de ces lésions.

Prévention

Ces accidents et ces décès sont évitables. « La prévention est le seul moyen de réduire et d'éliminer ces lésions et ces décès chez les travailleurs lanaudois », tient à souligner le D^r Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique. Les travaux d'inspection de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, ainsi que les efforts de prévention réalisés par les équipes de santé au travail (médecins, infirmières, techniciens en hygiène du travail), les syndicats et les employeurs ont pour but d'apporter des solutions aux situations qui causent les lésions et les décès.

- 30 -

Renseignements :

Pascale Lamy
Agente d'information
Direction des communications et des relations publiques
450 759-1157, poste 4437
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca